DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 MAI 2015

Délibération
n° 2015.05. 57.B

Médiathèque d'agglomération l'Alpha - Marché "d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une démarche de haute qualité environnementale dans le cadre de la construction d'une médiathèque tête de réseau à Angoulême" : avenant n°1

LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2015**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015

DELIBERATION N° 2015.05. 57.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - MARCHE "D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UNE DEMARCHE DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE TETE DE RESEAU A ANGOULEME" : AVENANT N°1

Par délibération n°313 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un marché de programmation pour la construction d'une médiathèque, souhaitant que ce nouvel équipement soit de haute qualité environnementale (HQE).

Le conseil communautaire a donc décidé, par délibération n°246 du 28 juin 2007, du lancement d'un appel d'offres restreint pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « haute qualité environnementale » dans le cadre de la construction d'une médiathèque « tête de réseau » à Angoulême.

La commission d'appel d'offres du 31 janvier 2008 a attribué le marché à la société ADDENDA sise RN AUCH – 32300 MIRANDE pour un montant décomposé comme suit :

- Tranche ferme
  phase 1 : 4 865 € HT
  phase 2 : 4 325 € HT
  phase 3 : 6 177 € HT
  phase 4 : 24 605 € HT + ACT 2 175 € HT
  phase 5 : 6 880 € HT
  phase 6 : 23 930 € HT
  phase 7 : 5 732 € HT

pour un montant de 78 689 € HT.

La durée initiale du marché a été fixée à 24 mois en phase construction (hors phase préparatoire) mais il s'avère que le retard constaté dans la réalisation des travaux de construction a une incidence sur la durée de la mission de l'AMO.

Il convient donc de prendre en compte par un avenant le coût de la prestation supplémentaire de 7 visites, soit un total de 8 106 € HT.

Le montant du marché passe de 78 689 € HT à 86 795 € HT, soit une augmentation de 10,30 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 21 mai 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché « d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une démarche de haute qualité environnementale dans le cadre de la construction d'une médiathèque – tête de réseau à Angoulême » avec la société ADDENDA sise RN AUCH – 32300 MIRANDE pour prestations supplémentaires d'un montant en plus-value de 8 106 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **28 mai 2015**	**Affiché le :** **28 mai 2015**